

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SÉANCE du 12 septembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2024

Compte rendu affiché le 16 septembre 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Yvan SIMON,

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, LOISON Thierry, RAYNARD Gilles, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : LOTISSIER Marc (pouvoir à GIRAUD Alain) - BONNET Fabrice (pouvoir à CARRET Ludovic) - PERALDO Yves (pouvoir à VARLIETTE Pierre) - VERMARE Odile.

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Messieurs LOTISSIER Marc (pouvoir à GIRAUD Alain) – BONNET Fabrice (pouvoir à CARRET Ludovic) Ludovic –PERALDO Yves (pouvoir à VARLIETTE Pierre) et Madame VERMARE Odile et en donnant lecture des pouvoirs. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Yvan SIMON.

Acquisitions contournement Nord : Propriété GAYET, et modification de parcelle pour la délibération du 10 juillet 2024 pour la propriété DE YTURBE.

Monsieur Marc LOTISSIER a mentionné que son pouvoir ne s'appliquait pas pour cette délibération.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de compléter la délibération n°57-2024 prise en séance du Conseil Municipal 10 juillet 2024 : Il est nécessaire d'ajouter la parcelle cadastrée E n°305. Les autres termes de la précédente délibération restent inchangés.

Pour la délibération n°58-2024, il s'agit de modifier le montant total de l'acquisition, porté à 111 870 euros pour l'acquisition des parcelles cadastrées section E n° 215, 577, 342 et F n°1228 à Monsieur Pierre-Julien GAYET et Madame Doriane GAYET.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ces deux acquisitions. Le Conseil Municipal valide par un vote : Votants : 15 dont 2 pouvoirs – Vote : Oui : 12 (dont un pouvoir) - Non : 1 – Abstention : 2 (dont un pouvoir).

Présentation de la signalisation en centre-bourg,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON qui présente le travail de la commission pour des modifications de signalisation dans le centre-bourg.

Il présente le changement de sens de circulation pour la rue des écoles, la création de stationnement rue de la Cour Denis (8 à 9 places créées), la limitation à 30km/h dans le centre-bourg, l'installation de buttes Place de l'Eglise, la création d'un passage piétonnier avenue des 4 cantons (vers le Grand cèdre), la modification de la signalisation d'interdiction aux poids-lourds sauf livraison, l'interdiction aux poids-lourds sauf livraison de l'avenue Gabriel Matagrin.

La commission continue son travail en collaboration avec Monsieur Régis LE GOUAR, policier municipal afin de sécuriser le centre-bourg.

Recrutement de personnel pour le service de restauration scolaire,

Monsieur le Maire annonce la démission de Monsieur Fabrice LHOPITAL, responsable du restaurant scolaire. Son départ sera effectif au 22/09/2024. Il est donc nécessaire de recruter afin de pourvoir son poste. Monsieur Gaël DURAND, cuisinier, a formulé une demande de rupture conventionnelle de contrat, est actuellement en arrêt maladie. Il propose les candidatures de Monsieur Cédric PERIER et Christophe PILIA et propose la signature de deux contrats de trois mois renouvelables une fois pour la transition.

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

Conventions avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Rhône : Convention unique et contrat assurance groupe,

Monsieur le Maire expose que le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année.

Il s'agit des missions suivantes : Médecine préventive, Médecine statutaire et de contrôle, Inspection hygiène et sécurité, Conseil en droit des collectivités, Assistante sociale du personnel, Retraite dans le cadre du traitement des cohortes, Intérim.

Pour les points suivants, les tarifs évoluent à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Médecine préventive : 87 euros par agent
- Conseil en droit des collectivités : 1862 euros par an
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes : 40 ou 60 euros par dossier traité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer aux missions suivantes à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Assistante sociale du personnel,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Intérim.

Il présente aussi le renouvellement du contrat assurance groupe. Il est proposé d'adhérer pour les agents CNRACL pour tous les risques avec une franchise de 10 jours (minimum proposé) pour les points suivants : L'assiette de cotisation correspond aux éléments de masse salariale suivants :

Traitement brut indiciaire (TBI), les primes et indemnités, sous la forme d'un pourcentage du TBI : 100 % , à un taux de 7.80 % et les frais de gestion seront de 0.30 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer suivant les conditions présentées à compter du 1^{er} janvier 2025.

Présentation participation communale aux mutuelles santé labellisée et à la Prévoyance,

Monsieur le Maire expose que la loi impose une participation minimale des collectivités territoriales aux cotisations des mutuelles sera de 15 euros pour le frais de santé (dès janvier 2026) et de 7 euros pour le volet prévoyance (dès janvier 2026). Une rapide présentation des impacts financiers est présentée avec différentes possibilités pour cette prise en charge. Il est proposé de travailler sur ce dossier afin de présenter rapidement des propositions tant sur les montants à prendre en charge que sur la date d'application.

Travaux des commissions,

Madame Yvette BRETONNIER rend compte de la rentrée à l'Ecole Publique Antoine Boiron avec 115 élèves inscrits.

Elle présente également le calcul du forfait communal pour l'école privée. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter la somme de 47 365.71 euros qui accepte.

Monsieur Yvan SIMON : Les travaux de rénovation des courts de tennis feront l'objet d'une réception le lundi 16/09/2024.

Il expose que la Commune recherche une personne pour un contrat de remplacement aux services techniques suite à l'arrêt maladie d'un agent.

Monsieur Ludovic CARRET annonce la réalisation de l'abri devant le restaurant scolaire à partir du 19/10/2024.

Monsieur Gilles RAYNARD annonce la fin des travaux d'aménagement (mobilier) du pôle culturel et rend compte de la réunion pour la signalétique de l'espace Juge Pascal.

Monsieur le Maire intervient et propose de dénommer la salle de lecture, salle Joseph SATTIN. Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur Thierry LOISON rend compte de l'installation du Cabinet de géomètres experts PIGEON-TOINON, rue Cours Denis et fait le point sur des dossiers en cours.

Madame Sandrine BOINON annonce l'installation du nouveau panneau lumineux « Place du Plâtre » le 27 septembre 2024. Elle annonce la diffusion de la lettre d'information à partir du 25 octobre 2024, de la newsletter en novembre 2024. Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 12 janvier 2025.

Questions diverses.


Monsieur le Maire présente les difficultés rencontrées par les apporteurs du marché aux veaux pour la vente en cette période de crise sanitaire : en effet, la FCO bloque les exportations vers l'Espagne et les négociants ont demandé une décote sur le prix de vente en cas de prise de sang positive de 15 % puis 25 %. Monsieur le Maire propose de prendre en charge 10% du prix du veau positif, sur présentation de justificatifs. Le Conseil Municipal valide cette proposition de soutien à la profession des éleveurs et apporteurs au marché aux veaux.

Monsieur le Maire indique que les taxes foncières ont globalement baissées sur la commune.

Séances programmées pour 2024 : 17/10/2024-21/11/2024 -19/12/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE